



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

Juin 2007

# Lettre d'information

## SOMMAIRE

- P.1 Nigeria : Nouvelles condamnations  
Hauwa IBRAHIM témoigne
- P.2 L'affaire Libye  
Création d'un Fonds d'Urgence
- P.3 Cour Pénale Internationale  
Projets Cambodge et Colombie
- P.4 Focus Darfour  
Les formations ASF France

« Avocats Sans Frontières France  
souhaite la bienvenue  
à son **nouveau Directeur Hugo MOUDIKI JOMBWE**,  
juriste, chercheur spécialisé en Droits de l'Homme,  
processus de démocratisation et justice pénale,  
anciennement chef de mission Rwanda pour ASF Belgique »

## NIGERIA

### Nouvelles condamnations

LE PAYS SORT D'UNE PÉRIODE D'ÉLECTIONS  
QUI LAISSE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE EN SUSPENS

L'ancien **Président Obasanjo** avait une position claire sur les condamnations à la peine de mort. Certes, des sentences de mort étaient toujours prononcées mais les exécutions n'avaient plus lieu. Qu'en sera-t-il aujourd'hui avec le nouveau **Président Yar'Adua** ? La question est légitime au vu des nouvelles condamnations qui viennent d'être prononcées.

- ▶ LE 17 MAI DERNIER, UN JEUNE HOMME A ÉTÉ **CONDAMNÉ À MORT PAR LAPIDATION** POUR LE VIOL DE DEUX FILLES. LA CONDAMNATION A ÉTÉ PRONONCÉE PAR LE TRIBUNAL ISLAMIQUE DE L'ÉTAT DE BAUCHI OÙ S'APPLIQUE LA CHARIA.
- ▶ TOUJOURS DANS L'ÉTAT DE BAUCHI, **UNE FEMME A ÉTÉ CONDAMNÉE À MORT EN MAI 2004** POUR AVOIR TUÉ L'ENFANT DE LA DEUXIÈME ÉPOUSE DE SON MARI. APRÈS AVOIR FAIT APPEL, **SA CONDAMNATION À MORT PAR PENDAISON VIENT D'ÊTRE CONFIRMÉE.**
- ▶ DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE, À GOMBÉ, **SIX HOMMES ONT ÉTÉ CONDAMNÉS À MORT POUR VOL À MAIN ARMÉE.** ILS ONT PLAIDÉ NON COUPABLES. UN APPEL A ÉTÉ INTERJETÉ CONTRE CES CONDAMNATIONS.

Aujourd'hui ASF France poursuit ses efforts pour mettre un terme à ces condamnations cruelles et inhumaines, en suivant de près les avancées des procédures et en apportant son soutien aux avocats nigériens.

#### Projet soutenu par :

Ministère des Affaires Etrangères, Agence Canadienne de Développement International, ASF Québec, Cabinet Clifford Chance

#### En collaboration avec :

Nigerian Bar Association, Legal Aid Council, Associations locales (JAHEC, DPP)



MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES

J-L MOUDENC, Maire de Toulouse remettant la médaille d'or de la ville de Toulouse à Hauwa IBRAHIM. Ville de Toulouse. Didier Cousy.



Hauwa IBRAHIM, avocate Nigérienne, témoigne de son action auprès des femmes de son pays :

« L'ignorance est à l'origine des maux  
dont souffrent les femmes que je défends. »

Ce combat aujourd'hui, elle le porte devant les tribunaux Charia de son pays devant lesquels sont traduites des **femmes pauvres, analphabètes, sans défense, accusées d'adultère et pour cela menacées de lapidation.**

Événement organisé par :  
entre ASF France et  
l'Ecole Des Droits de l'Homme





## L'AFFAIRE LIBYE

<b>Déc. 2006</b>	<b>Deuxième condamnation à mort.</b>
<b>Janvier 2007</b>	Le Parlement européen adopte une Résolution sur la condamnation et l'incarcération des accusés.
<b>Février 2007</b>	<b>L'appel a été interjeté.</b> Le dossier sera réexaminé par le Conseil suprême judiciaire.
<b>25 fév. 2007</b>	<b>Début du procès pour diffamation.</b> Les policiers libyens, acquittés dans le procès pour les tortures infligées aux accusés, mettent en cause leurs victimes pour calomnie.
<b>Mars 2007</b>	<b>Mise en place d'une campagne internationale</b> incitant les autorités européennes à faire de la libération des détenus la priorité de leurs efforts diplomatiques, ceci jusqu'à leur libération.
<b>6 mai 2007</b>	<b>Lancement d'une pétition internationale</b> (voici ci-après). <b>Le but : réunir 1 million de signatures avant le 22 juin, la date du prochain Conseil européen à Bruxelles.</b>
<b>Mai 2007</b>	Elaboration du mémoire par les avocats d'ASF France qui sera présenté devant la Cour Suprême libyenne.
<b>16 mai 2007</b>	<b>Appel lancé au public par ASF France d'écrire une lettre au président N.SARKOZY, pour lui demander son soutien dans la défense des 6 condamnés à mort en Libye.</b>
<b>17 mai 2007</b>	<b>Les négociations en cours</b> , entre les familles d'enfants libyens atteints du VIH et l'Union Européenne, pourraient aboutir à un accord permettant aux accusés d'échapper à la peine de mort.
<b>27 mai 2007</b>	Les infirmières et le médecin sont <b>acquittés dans le procès pour diffamation.</b>

### PETITION A ADRESSER AVANT le 20 JUIN

Par courrier : « ECPM - campagne NE STE SAMI »

5 rue Primatice F - 75013 Paris

Par Fax : 01 47 07 65 10

Ou sur Internet • [www.abolition.fr](http://www.abolition.fr) • [www.fnib.be](http://www.fnib.be) •

[www.fiacat.org](http://www.fiacat.org) • [www.acat.asso.fr](http://www.acat.asso.fr)

## « SAUVONS

## LES INFIRMIERES BULGARES ET LE MEDECIN PALESTINIEN

## CONDAMNES A MORT EN LIBYE »



### LIBYE

En collaboration avec : Ensemble Contre la Peine de Mort, Collectif SIBEL, Alliance des Femmes pour la Démocratie.

L'équipe Libye d'ASF France est composée de François CANTIER, Emmanuel ALTIT, Antoine ALEXIEF et Ivan PANEFF, assistés de Alla ABDELHAFID, Rana MANSUR et Yana KOLEVA.

## Création d'un Fonds d'Urgence

Mise en place d'une proposition, faite par F.CANTIER président d'ASF France, par le groupement d'intérêts économiques (GIE) de créer un fonds d'urgence au service de missions de défense immédiate

### Projet de fonctionnement du fonds d'urgence :

Le Barreau de Paris, la Conférence des Bâtonniers et le Conseil National des Barreaux, conscients de la nécessité pour les Barreaux français d'intervenir en urgence lorsque les Droits de la Défense sont menacés, ont résolu de créer un fonds d'urgence permettant de disposer d'un financement disponible à tout moment lorsque ce type d'intervention se révèle nécessaire.

ASF France, qui a proposé la création de ce fonds, s'engage à en assurer le secrétariat technique :

- \* instruire la demande d'intervention,
- \* proposer le cas échéant les conditions d'organisation de la ou des missions nécessaires.

**Dès lors que la mission aura été approuvée par le GIE, les fonds seront transmis à ASF France qui assurera l'organisation de la mission. Il est à noter que la mission sera menée au nom des Barreaux Français.**

### Les interventions pourront être justifiées en deux types de circonstances :

- Lorsque la peine de mort ou un châtiment dégradant sont encourus ; la défense ne peut pas être assurée ou est assurée dans des conditions de fragilité qui nécessitent un appui extérieur ;
- Lorsqu'un ou plusieurs avocats ou défenseurs des Droits de l'Homme sont persécutés, poursuivis, menacés, assassinés ou torturés en raison de leur exercice professionnel ou de leur action en faveur des droits de l'homme.

### Composition du GIE :

Conseil National des Barreaux, Barreau de Paris et Conférence des Bâtonniers





# Cour Pénale Internationale

Depuis la signature du traité de Rome en 1998

ASF France s'est impliqué dans l'élaboration des textes de la Cour Pénale Internationale (CPI) en soulignant le rôle des conseils devant la CPI et le respect des règles du procès équitable

**HISTORIQUE :** ASF France, à travers son Président F.CANTIER, a vivement soutenu la création d'un Barreau Pénal International (BPI).

**En 2002,** ASF France a rejoint le BPI qui s'est constitué pour s'assurer que la voix des Avocats soit entendue par la CPI mieux que celle des avocats devant le TPI pour la Yougoslavie et pour le Rwanda.

**Aïcha CONDE,** membre d'ASF France, fait partie du Bureau du BPI depuis les premières élections en 2003.

**Depuis 2004,** Jean-Marie BIJU DUVAL, membre d'ASF France, suit de près les travaux de la Coalition Française pour la Cour Pénale Internationale (CFCPI) sur la loi d'adaptation qui doit permettre d'intégrer le Statut de Rome dans le droit pénal français.

**En 2005,** Marie-Pierre POULAIN, membre du Conseil d'Administration et représentante d'ASF France dans les rencontres avec le Greffe de la CPI, a été désignée comme coordinatrice de l'équipe « représentation légale » de la coalition internationale pour la CPI.

**En 2006,** une dizaine de réunions (entre ministères, milieux parlementaires et diverses personnalités) ont permis de dégager une position commune sur ce projet de loi d'adaptation, visant essentiellement à :

- ▶ harmoniser la définition française des crimes avec leur définition internationale,
- ▶ intégrer le principe d'imprescriptibilité pour l'ensemble des violations graves du droit international humanitaire,
- ▶ rendre effective la poursuite des auteurs de crimes internationaux dans le cadre d'une compétence territoriale élargie.



*Il s'agit essentiellement de veiller à ce que le droit français, en intégrant dans sa législation les crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre tels que définis par le Traité de Rome, permette la mise en œuvre effective de ces textes dans le cadre du principe de complémentarité.*

*C'est ainsi qu'ASF France a participé à l'analyse et à la critique du projet de loi portant adaptation du droit pénal français à l'institution de la CPI.*

## Projet CAMBODGE



Dans le cadre du projet d'Assistance Judiciaire des plus pauvres, ASF France, en partenariat avec l'Ecole des Droits de l'Homme, a décidé de développer dans 3 orphelinats publics une sensibilisation des enfants au rôle de l'avocat et à l'accès à la justice pour tous.

Les avocats du projet ont imaginé un programme de 2h00 avec des modalités d'interventions adaptées à la maturité des jeunes concernés.

**L'objectif est que les jeunes :**

- échangent sur les notions de juste et d'injuste,
- comprennent le rôle des tribunaux,
- repèrent les acteurs principaux du procès.

Ils sauront désormais qu'il existe dans leur province un avocat qui peut intervenir pour eux gratuitement.

**Projet soutenu par :**

Union Européenne,  
Ministère des Affaires



Étrangères, Organisation Internationale de la Francophonie, Ambassade de France au Cambodge, Région des Pays de Loire, Barreau de Nantes

**En partenariat avec :** l'Ecole des Droits de l'Homme

## Projet COLOMBIE

En 2007, le nouveau code de procédure pénale est entré en vigueur dans 8 nouvelles régions.

ASF France et son partenaire, la Defensoria Publica, dispensent actuellement des formations techniques sur le nouveau code de procédure pénale ainsi que sur la loi "Justice et Paix" et le "Droit des victimes".

- ▶ 2 sessions ont déjà eu lieu et ont connu un franc succès.
- ▶ La dernière s'est déroulée à Pasto où plus de 50 confrères ont été formés.
- ▶ 6 nouvelles sessions se tiendront au cours de l'été.

Le rapport sur la situation des avocats colombiens 2004-2006 sera imprimé en juin ; la version française sera disponible dès le mois d'août.

Le programme Défense des Droits de la Défense s'est vu accorder une année encore la confiance de nombreux barreaux, du Ministère des Affaires Etrangères et du Premier Ministre.

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées soutient pour la première année ce projet autour des formations dispensées aux confrères colombiens.

**Projet soutenu par :**

Ministère des Affaires Etrangères,  
Premier Ministre, Barreaux d'Evry, Rouen,  
Créteil, Bobigny, Marseille et Région  
Midi-Pyrénées.





# FOCUS DARFOUR

QU'À LA MORT NE S'AJOUTE PAS LE SILENCE



**Le Darfour meurt depuis plus de 4 ans sous les coups des Janjawids :**

Depuis 2003, début du conflit dans cette province du Soudan, plus de 200.000 personnes ont été tuées et 2,2 millions ont été déplacées.

Si rien n'est fait, dans moins de 18 mois, la moitié de la population de la région du Darfour aura besoin de l'aide internationale.

**Les pires violations des droits humains (meurtres, viols, tortures) sont commises chaque jour en toute impunité.**

**La population souffre aussi de procès inéquitables :**

Sadia (22 ans) et Amouna (23 ans), toutes deux originaires du Darfour, ont été déclarées coupables d'adultère et **condamnées à mort par lapidation**. Selon un militant de la Sudan Organization Against Torture, **elles n'ont ni été représentées par un avocat lors de leur procès, ni pu se défendre elles-mêmes, ni bénéficié d'un interprète.**

Sadia est emprisonnée avec sa fillette âgée de 18 mois. Plusieurs avocats indépendants ont interjeté appel de ces décisions devant une cour supérieure.

**Toutefois, des actions juridiques soudanaises et internationales sont porteuses d'espoir :**

► **mars 2007 : Lancement d'un réseau juridique au Soudan** regroupant 14 Centres de Justice et de Confiance (JCC) répartis dans tous le pays. Ces centres fournissent une aide juridique gratuite.

► **mai 2007 : La CPI émet deux mandats d'arrêt pour les crimes perpétrés au Darfour**, à l'encontre d'Ahmed Haroun, ancien ministre de l'Intérieur, aujourd'hui chef de milice janjawid Ali Mouhammad Ali Abd-al-Rahman .

**PARCE QUE L'IMPUNITÉ  
NE DOIT PLUS EXISTER,  
LE DROIT ET LA JUSTICE  
AURONT RAISON DES BOURREAUX  
D'HIER ET D'AUJOURD'HUI.**

## LES FORMATIONS ASF France 2007

13, 14 et 15 septembre  
25, 26 et 27 octobre  
5 et 6 octobre  
22, 23 et 24 novembre

Formation de Formateurs IJI Renforcement  
Formation de Formateurs IJI Consolidation  
Instruments Juridiques Internationaux -IJI  
Cour Pénale Internationale

Renseignements au 05.34.31.17.83 / [formations\\_asf@yahoo.fr](mailto:formations_asf@yahoo.fr)

**ASF France conçoit la formation comme un outil privilégié de ses actions.**

**Plus de 50 personnes ont déjà été formées au cours du premier trimestre de l'année 2007.**

Toute l'équipe du siège vous remercie de votre lecture et vous invite à nous soutenir en remplissant le bulletin ci-dessous.

**Hugo MOUDIKI JOMBWE** Directeur, **Alix ARQUILLIERE** Coordinatrice des projets et financements, **Caroline VAUTRIN** Coordinatrice du projet Cambodge, **Magalie GRASSAUD** Coordinatrice du projet Amérique Latine, **Alexandre CROIZIERS DE LACVIVIER** Gestionnaire financier, **Elodie HERISSON** Chargée de communication.

## BULLETIN DE SOUTIEN

A remplir et à retourner à :

**ASF France, 35 rue Ozenne, 31000 Toulouse**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tel : .....

e-mail : .....

**Oui, je veux soutenir l'action d'Avocats Sans Frontières France**

Et je joins un chèque bancaire à l'ordre de *Avocats Sans Frontières France* d'un montant de :

30 €                       50 €                       100 €

Autre montant : .....€

**Réduction d'impôts :** votre don donne directement droit à une réduction d'impôt sur le revenu ; jusqu'à 66% du montant de vos dons n'excédant pas 422 €; au-delà, le taux est de 60% pour un montant de dons pouvant atteindre jusqu'à 20% de votre revenu net imposable.